



## Les devoirs parentaux fourniture de documents à la justice

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je souhaite porter le nom de ma mère et plus celui de mon géniteur, car si celui-ci m'a déclarée, il ne s'est jamais comporté en père digne de ce nom, et a disparu de ma vie lorsque j'avais 14 ans (j'en ai 36) alors qu'il habite à 10 km.

Le ministère de la justice me demande de fournir pour ce changement de nom (récupérer celui de mon seul parent en fait), des documents prouvant ses graves manquements aux devoirs parentaux.

Est-ce que ce qu'ils me demandent est "normal" étant donné que depuis 2005 on peut indifféremment porter le nom du père et/ou de la mère?

Que dois-je fournir comme "documents" alors que je n'ai que ma mémoire pour témoigner de son attitude?

Merci beaucoup par avance.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est-ce que ce qu'ils me demandent est "normal" étant donné que depuis 2005 on peut indifféremment porter le nom du père et/ou de la mère?

Oui cette demande est parfaitement normale car la loi à laquelle vous faites allusion ne concerne que les enfants nés après 2005.

Que dois-je fournir comme "documents" alors que je n'ai que ma mémoire pour témoigner de son attitude?

Est ce que vos parents étaient mariés?

Est ce que votre père avait été condamné au versement d'une pension alimentaire?

Est ce que le juge lui avait accordé ou refusé un droit de visite et de garde? Et si oui est ce que ces derniers avaient été respectés?

Cordialement